



Communiqué

Date: 05.09.2019

Les administrations publiques enregistrent des excédents élevés

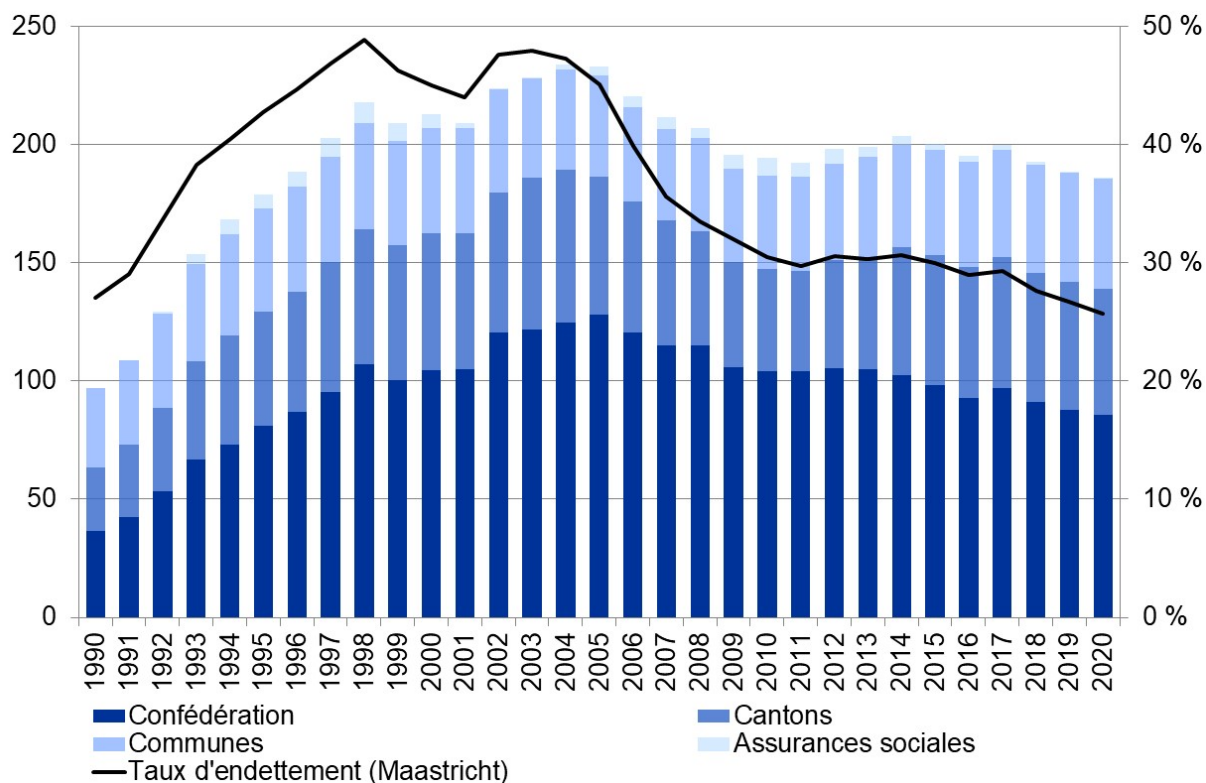
Les perspectives financières des administrations publiques pour la période 2018 à 2020 sont réjouissantes. La Confédération, les cantons et les assurances sociales affichent des excédents parfois élevés. Après plusieurs années de déficits, les communes devraient à nouveau obtenir des résultats positifs. Cette situation favorable devrait permettre, en particulier à la Confédération, aux cantons et aux assurances sociales, de réduire leur endettement au cours des prochaines années, comme le montrent les nouveaux chiffres de la statistique financière publiés par l'Administration fédérale des finances.

S'élevant à 1,2 % du produit intérieur brut (PIB) nominal en **2017**, la quote-part de l'excédent de l'ensemble des administrations publiques a atteint un niveau positif pour la troisième année consécutive. La Confédération, les cantons et les assurances sociales ont obtenu des excédents, celui de la Confédération étant de loin le plus élevé (0,8 %). Quant aux communes, elles affichent des résultats juste en dessous de l'équilibre.

Grâce à la conjoncture favorable, tant la Confédération que les cantons ont obtenu, en **2018**, d'importantes recettes fiscales et, partant, des excédents élevés. Dans les deux cas, le taux d'excédent affiché devrait être le plus élevé depuis 2008. Pour la Confédération, il était de 0,8 %, comme l'année précédente; pour les cantons, il devrait atteindre 0,5 %, contre 0,3 % l'année précédente. Des résultats positifs sont aussi attendus pour les communes et les assurances sociales. La quote-part de l'excédent atteint ainsi 1,4 % pour l'ensemble des administrations publiques.

Un excédent élevé de 1,1 % est également escompté en **2019** comme en **2020** pour les administrations publiques dans leur ensemble. Tous les sous-secteurs devraient obtenir des résultats positifs. Les chiffres des cantons et des communes restent stables pour l'essentiel. Par contre, une nette détérioration est attendue pour le résultat de la Confédération à la fin de la période sous revue en raison de la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), alors que celui des assurances sociales devrait s'améliorer. À court terme, les finances des administrations publiques sont principalement menacées par le risque d'une dégradation de la conjoncture liée, en particulier, à la situation internationale (différend commercial entre les États-Unis et la Chine) et à l'appréciation du franc.

Dettes au sens de Maastricht 1990-2020, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (échelle de droite)



Au vu de la situation positive des administrations publiques, un recul du taux d'endettement au sens de Maastricht est attendu ces prochaines années pour tous les sous-secteurs. Alors que les communes devraient voir leur dette légèrement progresser, la Confédération, les cantons et les assurances sociales seront en mesure de réduire leur dette en termes absolus. La dette des assurances sociales pourra être réduite principalement grâce au remboursement du prêt octroyé par la Confédération à l'assurance-chômage, que celle-ci devrait effectuer d'ici à la fin de 2019. Le taux d'endettement brut selon Maastricht devrait s'établir à 25,7 % en 2020.

Par le présent communiqué, la Statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) publie, pour la première fois, les résultats définitifs de l'année 2017 concernant la situation financière des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) ainsi que les résultats provisoires, extrapolations et prévisions pour les années 2018 à 2020.

En publiant le présent rapport, l'AFF accroit l'étendue des données statistiques accessibles sur son site Internet. Sont ainsi publiés les données de toutes les communes recensées comptant plus de 5000 habitants ainsi que les tableaux croisés classés par groupe par nature et fonctions, pour chaque année, par canton (communes comprises). En outre, l'AFF fournit pour la première fois un document répondant aux questions les plus fréquentes.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication de l'Administration fédérale des finances,
 n° tél. +41 58 465 16 06
philipp.rohr@efv.admin.ch

Communiqué

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Rapport succinct sur la statistique financière
- Données détaillées de la statistique financière
- FAQ